31/12/2021

Fonds d'Epargne Salariale

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

RAPPORT ANNUEL

Groupama ASSET MANAGEMENT

Gestionnaire Activement Responsable

Sommaire

	Pages
Informations concernant les placements et la gestion	**3**
Politique d'investissement	**5**
Informations réglementaires	**10**
Comptes annuels	**17**
Bilan actif	17
Bilan passif	18
Hors bilan	19
Compte de résultat	20
Annexes	**21**
Règles et méthodes comptables	21
Evolution de l'actif net	24
Complément d'information	26
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	34
Inventaire	35
Caractéristiques de l'OPC (suite)	36
Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	**37**

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT – 25 bis, rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK – 1-3 place Valhubert – 75013 Paris

Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES – 185, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly sur Seine

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

Part 2, C - Code AMF : 990000117789

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : FCPE " Actions internationales "

Objectif de gestion : Le FCPE est un fonds nourricier de la SICAV de droit français G FUND WORLD VISION(R). Son objectif de gestion est le même que celui de son maître, chercher à obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, MSCI World clôture € (dividendes nets réinvestis).

Cet objectif sera mis en oeuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Ce FCPE est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

La performance du FCPE GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES pourra être inférieure à celle de son maître, G FUND WORLD VISION(R), compte tenu de ses propres frais de gestion.

Indicateur de référence : MSCI World clôture € (dividendes nets réinvestis).

Le FCPE est composé en totalité et en permanence des parts de l'OPCVM G FUND WORLD VISION(R) (action O) et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître.

L'univers d'investissement de l'OPCVM est celui des actions des pays développés et dans une moindre mesure, de la zone émergente.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active.

Le gérant utilisera la combinaison de l'approche financière traditionnelle double, « top down » et « bottom up » et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers :

- *L'approche financière descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt. L'approche financière ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation;*
- *La prise en compte de critères ESG.*

L'OPCVM suit une approche ESG Best-in-universe visant à sélectionner, en excluant 20% des valeurs les moins bien notées de son univers d'investissement, les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets…), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs …) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants …). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

L'exposition minimale au risque actions est de 60% de l'actif net.

L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'OPCVM pourra intervenir occasionnellement sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, utiliser des OPC monétaires et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO-I (modifié en PERCOL-I).

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse Euronext Paris, excepté les jours fériés légaux.

Modalités de souscription des parts : Les demandes de souscription sont à adresser, la veille du jour de valorisation, à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE et sont exécutées au prix d'émission conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Modalités de rachat des parts : Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser, la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans pour le PEE et avant la retraite pour le PERCO, modifié en PERCOL-I.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître dans lequel est investi votre FCPE sont expliquées dans la rubrique «Modalités de souscriptions et de rachats» de son prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale.

La catégorie de risque associée à ce fonds d'épargne salariale n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 6. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître.

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le fonds d'épargne salariale non pris en compte dans l'indicateur sont :

- *Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.*

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

Politique d'investissement

Début 2021, les campagnes de vaccination contre le Covid19 continuent d'accélérer dans le monde entier, mais les doutes autour des retards dans la production de doses inquiètent le marché avec Moderna et Pfizer qui ont annoncé des retards pour les livraisons en Europe. L'intensification de la propagation du virus, l'apparition de nouvelles variantes ainsi que les nouvelles restrictions annoncées en Chine et en Europe ont provoqué un retournement des marchés en fin de mois. Aux Etats-Unis, le mois a été marqué par l'invasion du capitole par les partisans de D. Trump et la victoire des démocrates au Sénat ; ce qui devrait faciliter les décisions prises par le nouveau président Joe Biden dont l'investiture s'est déroulée le 20 janvier. J. Biden a également dévoilé les détails de son plan de soutien de 1,900MdsUSD (American Rescue Plan), qui est destiné à soutenir les ménages et les entreprises en cette période de pandémie de Covid-19. La Fed a maintenu ses taux à 0- 0.25% et le même rythme de rachat à 120Mds$/mois. La BCE a maintenu sa politique monétaire ultra accommodante en conservant ses taux à un niveau extrêmement bas. C. Lagarde prévoit le même rebond pour l'année 2021 (PIB de +3.9% sur la zone) après les nouvelles règles sanitaires dans plusieurs pays. Sur le front économique, les indices PMI manufacturiers du mois de décembre ont été globalement conformes aux attentes en Europe et aux États-Unis. A noter les bons chiffres de la production industrielle en Allemagne qui ont largement dépassé les attentes. Aux États-Unis, l'emploi est à nouveau en baisse, l'administration faisant état d'une perte de -140 000 emplois non agricoles par rapport à un consensus de +50 000. A noter le statut quo de l'Opep + concernant la production de pétrole. L'Arabie Saoudite réduira sa production d'un million de barils par jour pour les mois de février et mars, ce qui fera plus que compenser les légères augmentations de production convenues en Russie et au Kazakhstan.
Durant le mois de janvier, l'énergie et la santé ont surperformé alors que la consommation courante et les industrielles ont sous performé.

En février, les perspectives à court terme restent dominées par le COVID-19, même si les vaccins ouvrent potentiellement une porte de sortie. Aux États-Unis, les chèques de 600 USD accordés à la fin de l'année dernière ont dopé les dépenses de consommation en janvier. En revanche, les perturbations des chaînes de production mondiales et la hausse des prix des matières premières, qui renchérit le coût des facteurs de production manufacturière, sont une tendance préoccupante au niveau international. Celle-ci n'a cependant pas encore entraîné d'augmentation durable des prix à la consommation. Du côté politique, Donald Trump a de nouveau été acquitté par le Sénat américain. Les taux d'emprunt d'états se sont inscrits en hausse sous l'effet combiné d'un accroissement des anticipations d'inflation et d'une embellie des statistiques économiques en Europe et aux États-Unis. Les marchés actions ont résisté à cette hausse des taux, malgré des inquiétudes en fin du mois. Suite à la vague de froid qui a perturbé l'offre de pétrole aux États-Unis et aux réductions de la production de l'Arabie Saoudite, ainsi qu'aux perspectives légèrement meilleures de la demande, les prix du Brent se sont adjugés 18% sur un mois en février et ont atteint un plus haut sur 14 mois.
Sur le mois, l'énergie, les financières et l'industrie ont sur performé. A l'inverse, les utilities, la santé et la consommation de base ont sous performé.
Dans ce contexte, nous avons renforcé l'exposition à l'Amérique du nord et allégé l'exposition aux valeurs européennes.

En mars, on assiste à une nouvelle hausse mensuelle du MSCI World porté par les avancées des campagnes de vaccination dans le monde qui s'accélèrent, notamment aux Etats-Unis où plus de 100 millions de doses de vaccins ont déjà été administrées.
Sur le front politique, le mois a été marqué par les échanges tendus entre la Chine et les Etats-Unis, l'Union Européenne, le Canada et le UK.
Sur le front économique, les prévisions de croissance continuent d'être révisées à la hausse : L'OCDE prévoit un rebond de l'économie mondiale de 5,6% en 2021 et de 4% en 2022. L'institution relève également ses prévisions de croissance pour les Etats-Unis à +6,5% en 2021 contre +3,2% précédemment annoncés. Le plan de relance à hauteur de 1900Mds$ de Joe Biden est adopté. J.Powell déclare s'attendre à une hausse de l'inflation au cours de l'année et estime disposer des outils nécessaires pour y faire face. Le dernier jour du mois, J.Biden confirme par ailleurs déployer 2250Mds$ sur 8 ans dans le cadre d'un plan d'infrastructures qui s'étendra sur tout le territoire. Pour financer ce plan, le président américain a décidé de remonter le taux d'imposition des sociétés de 21% à 28%.
Dans ce contexte, les utilities, la consommation courante et les industrielles ont surperformé alors que la technologie, les services de communication et l'énergie ont sous performé.

Au cours du mois, nous avons allégé Adobe, Cisco, Amazon et Nextera Energy pour renforcer General Motors, Estee Lauder, Honeywell ainsi que Motorola Solutions. Nous avons également acheté CME (Chicago Mercantile Exchange) qui devrait profiter de volumes accrus.

Dans ce contexte, nous avons allégé Canadian Natural Resources et renforcé Regeneron Pharmaceuticals.

En avril, les marchés affichent un 3e mois consécutif de performance positive, portés à la fois par l'avancement des campagnes de vaccination à travers le monde et les plans de relance américains et européens qui continuent d'émerger. Le marché profite également des premiers chiffres de croissance du PIB T1 qui ressortent supérieurs aux attentes, notamment aux US, et par le démarrage de la saison de publications de résultats trimestriels qui s'avère jusque-là en moyenne au-dessus des attentes du consensus. Sur le front politique, les tensions sino-américaines reviennent sur les devants de la scène avec notamment la déclaration des Etats-Unis d'un éventuel boycott des jeux olympiques d'hiver de Pékin en 2022. Le rapprochement entre Taïwan et les USA fût également une source de conflit entre les 2 puissances. Sur le plan du Brexit, le Parlement européen a voté en fin de mois l'accord commercial entre l'UE et le UK. Sur le front économique, les prévisions de croissances ont été revues à la hausse par le FMI en début de mois qui table désormais sur une croissance mondiale de +6% en 2021 contre 5.5% précédemment et +4.4% en 2022. Aux USA, le PIB T1 a augmenté de +6.4% au T1 2021 en rythme annualisé, le plus élevé depuis 1984. Regain de l'inflation sur les prix à la production suite à la dynamique de croissance positive aux Etats-Unis et en Chine. J.Biden a dévoilé en fin de mois son nouveau plan de 1800Mds$ destinés aux enfants, familles et à l'éducation américaine. Le président américain a également exprimé sa volonté de relever le taux marginal d'imposition (sur les revenus) de 37% à 39.6% et son souhait de doubler les taxes sur les plus-values à hauteur de 39.6% pour les américains dont les revenus annuels dépassent le million de dollars. La Fed a décidé de maintenir ses taux directeurs entre 0 et 0.25% et de garder son niveau d'achat d'actifs stable.
Dans ce contexte les services de communication, l'immobilier et les technologies de l'information ont surperformé, alors que l'énergie, l'industrie et les utilities ont sous performé.
Au cours du mois nous avons renforcé Microsoft, Apple et Murata Manufacturing.

En mai, les marchés clôturent le mois sur une quatrième hausse mensuelle consécutive, profitant largement de la saison de publication de résultats T1 qui s'est révélée en moyenne largement au-dessus des prévisions. L'avancée des campagnes de vaccination à travers le monde et la réouverture des voies touristiques entre certains pays ont également favorisé la reprise économique sur le mois de mai. Les marchés ont été animés par la publication des chiffres d'inflation aux USA au-dessus des attentes. La Commission européenne a revu à la hausse ses prévisions de croissance et table désormais sur une croissance de l'activité de +4.3% de la zone euro en 2021 et de +4.4% en 2022 contre 3.8% attendu précédemment pour les 2 années. Aux US, le Président américain poursuit la relance de son économie et a proposé en fin de mois un budget 2022 de près de 6.000Mds$ comprenant de vastes investissements dans les infrastructures et des augmentations d'impôts pour les ménages aisés et les entreprises. Selon le département du Trésor, les hausses d'impôts proposées par J. Biden rapporteront 3 600Mds$ au cours de la prochaine décennie. Sur le front du M&A, on notera l'annonce d'acquisition à la fin du mois de Deutsche Wohnen par Vonovia pour plus de 30Mds€, soit 52€ par titre.
Au cours du mois, la consommation discrétionnaire, L'IT et les utilities ont sous performé alors que l'énergie, les financières et les matériaux ont sur performé.
Dans ce contexte, nous avons vendu Alphabet, Centene, Netflix et Roper Technologies. Nous avons renforcé Apple, Amazon, Microsoft et acheté AGC au Japon (matériaux verre)

En juin, les marchés actions poursuivent le rebond ininterrompu depuis le mois de février avec une bonne dynamique des campagnes de vaccinations qui favorisent la reprise de l'économie. Toutefois, la contagion de certains variants (delta) et l'apparition de nouvelles mutations suscitent l'inquiétude quant à la sortie de la crise et limite la performance des indices depuis la mi-juin.
Sur le front économique, l'inflation occupe les devants de la scène ces derniers mois, le CPI estimé de la zone euro s'établit à +2% a/a pour le mois de mai, une nouvelle fois au-dessus des estimations du consensus qui tablait sur +1,9% a/a. Aux Etats-Unis, le CPI ressort à +5% a/a pour le mois de mai, au-dessus des estimations qui prévoyaient +4,7% a/a. La Fed table sur une première hausse des taux en 2023 plutôt qu'en 2024. La BCE a rassuré le marché en laissant sa politique monétaire inchangée et a confirmé l'accélération de son programme de rachat d'actifs. L'institution a relevé ses prévisions d'inflation et de croissance pour 2021 et 2022.

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

En début de mois, le G7 Finances s'est mis d'accord pour imposer un taux d'impôts minimal mondial sur les sociétés de 15% au moins sur le bénéfice étranger généré par les plus grands groupes multinationaux. Aux Etats-Unis, après plusieurs semaines de négociation, le Président Biden et les sénateurs ont trouvé un compromis sur le plan d'infrastructure US. Pour que le texte soit adopté, il faut l'accord d'au-moins 60 sénateurs. La décision finale est attendue en septembre.
En juin l'IT, l'énergie et la santé ont sur performé alors que les matériaux, les financières et les utilities ont sous performé.
Dans ce contexte, nous avons allégé les valeurs financières (Webster Financial, Citigroup, …) et renforcé Apple et Qualcomm dans la technologie ainsi que Thermo Fischer Scientific dans la santé.

En juillet, les marchés actions divergent significativement. D'un côté, les indices américains continuent de monter – toute correction étant immédiatement achetée par les particuliers et les hedge funds notamment via les grosses capitalisations –, et entraînant dans leur sillage les bourses européennes. De l'autre côté, les marchés asiatiques corrigent, entraînés notamment par l'action des autorités chinoises visant semble-t-il à reprendre le contrôle du secteur technologique.
À noter qu'en toile de fond, la progression du variant delta commence petit à petit à miner les perspectives de reprise économique dans le monde (avec une baisse des rendements obligataires en parallèle), tandis que les pressions inflationnistes semblent toujours d'actualité. Sur les marchés de matières premières, les prix du pétrole continuent de progresser le mois.
En Amérique et en Europe, le contexte de baisse de taux a été profitable aux valeurs de croissance et de rendement (technologie, santé, services de communication, services aux collectivités), tandis que les secteurs cycliques sous-performent (finance, énergie, matériaux, industrie).
Concernant le portefeuille, nous avons procédé à quelques arbitrages sur les actions japonaises.

En août, la progression des cas de COVID a continué de peser sur les indices de confiance en Europe et s'est reflétée dans les statistiques de l'économie réelle en Chine. Aux États-Unis, les contaminations atteignent un point culminant depuis le mois de janvier et menacent la reprise économique. D'une manière générale, l'inflation s'est apaisée durant le mois. Seule la zone euro a connu une accélération, en raison d'effets de base liés au retard des soldes d'été en 2020. Lors du symposium de Jackson Hole, Jerome Powell n'a pas fourni d'indications supplémentaires quant au tapering, la Fed attendant toujours de voir quelle sera l'évolution du marché du travail. Les actions ont poursuivi leur ascension entamée il y a six mois aux Etats-Unis et en Europe. Les indices japonais et chinois, quant à eux, ont rebondi en août après les pertes essuyées en juillet. En forte baisse les mois précédents, les taux mondiaux se sont légèrement redressés en août, mais demeurent nettement inférieurs à leurs plus hauts d'avril. La recrudescence des cas de COVID-19 dans le monde a pesé sur les prix du pétrole en début de mois, puis le prix du baril a quelque peu rebondi.
Sur le plan sectoriel, la valeurs technologiques et les financières ont sur performé. A l'inverse l'énergie et les matériaux ainsi que la consommation discrétionnaire ont sous performé.
Au cours du mois, nous avons renforcé et nous avons allégé les financières telles que JP Morgan et PNC Financial. Nous avons également allégé Mondelez dans la consommation courante et vendu AGC dans les matériaux au Japon. Parallèlement, nous avons renforcé Microsoft, CME, Nextera Energy ainsi que Chubb.

En septembre, les problèmes financiers de la compagnie chinoise Evergrande ont surpris les marchés mondiaux, et leur conséquences risquent de grever la croissance de la Chine. Fait inquiétant pour l'inflation mondiale, les prix du gaz se sont envolés sous l'effet de problèmes d'offre. Les enquêtes de conjoncture et les statistiques économiques du mois ont montré que la reprise est toujours sur les rails, malgré un léger ralentissement, tandis que l'économie japonaise devrait bénéficier d'une forte impulsion avec la levée de son état d'urgence à la fin du mois. La plupart des banques centrales ont maintenu le statu quo en septembre tout en préparant l'annonce du « tapering » (réduction des programmes d'assouplissement quantitatif) pour les prochains mois. Les actions se sont brutalement repliées vers la fin du mois à la suite de mouvements de panique à l'idée d'une possible contagion de la crise d'Evergrande. Les obligations ont fléchi dans l'ensemble du monde après la réunion du FOMC, où la Fed a annoncé le démarrage prévu de son « tapering » en novembre. Le dollar s'est apprécié contre les autres grandes devises pour le quatrième mois consécutif. Porté par les rationnements d'énergie dans le monde et par les craintes entourant l'offre, le prix du baril de Brent a brièvement touché 80 dollars, son niveau le plus élevé depuis fin 2018.
Les secteurs les plus performants ont été l'énergie, les financières et la consommation discrétionnaire alors que la technologie, la santé et les services de communication ont sous performé.
Dans les financières, nous avons allégé CME et renforcé Bank Of America, Webster Financial et Keycorp.

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

La croissance du PIB au 3ème trimestre 2021 s'est établie à 2% t/t annualisé, soit largement moins que les 6,5% en moyenne enregistrés au 1er semestre. Ce ralentissement est la conséquence de l'essoufflement de la consommation, en particulier des achats d'automobiles, en raison de la pénurie de semi-conducteurs. Hors stocks, la croissance du PIB a donc été atone au 3 ème trimestre. L'inflation a poursuivi son mouvement haussier en septembre, faisant redouter une phase de stagflation. Les minutes de la réunion de septembre de la Fed, publié en octobre, ont pratiquement confirmé que l'annonce du tapering serait faite à la réunion du 3 novembre. La réduction des achats d'actifs devrait démarrer à partir de mi-novembre ou mi-décembre, avec une réduction de 10 milliards USD par mois pour les emprunts d'État et 5 milliards USD par mois pour les actifs titrisés, ce qui mènerait le programme à son terme d'ici la mi-2022.
Durant le mois d'octobre, la consommation discrétionnaire, l'énergie et les technologies de l'information ont surperformé alors que les services de communication, la consommation courante et la santé ont sous-performé.
Au cours du mois nous avons renforcé Newmont Goldcorp ainsi que Schlumberger et nous avons allégé Chevron, CME et Nextera Energy.
Baisse des marches actions au mois de novembre, pénalisés par la découverte d'un nouveau variant baptisé Omnicron, sur lequel l'efficacité des vaccins reste à démontrer, et dans un contexte de reprise de l'épidémie qui a conduit à des mises en place de nouvelles restrictions dans certains pays européens. Sur le plan macroéconomique, la Fed a annoncé le début du tapering à sa réunion de novembre. En réduisant de 15 milliards USD par mois ses achats d'actifs qui s'élèvent actuellement à 120 milliards USD par mois, la banque centrale prévoit de mettre un terme à son programme en juillet. La Fed a confirmé qu'elle considérait l'inflation comme passagère bien que Jerome Powell ait en fin de mois dit que ce terme devait être abandonné. Le Président de la banque centrale a par ailleurs été reconduit pour un nouveau mandat. En Chine, la production industrielle est ressortie en hausse de +3.5% en rythme annuel en octobre contre +3.1% en septembre.
Sur le plan sectoriel, les valeurs technologiques, la consommation discrétionnaire et les matériaux ont surperformé alors que l'énergie, les financières et les services de communication ont sous performé.
En décembre, la menace du COVID et de ses variants Delta et Omicron continue de planer sur l'économie mondiale en donnant lieu chaque jour à de nouvelles mesures de restriction. Malgré cette nouvelle vague, les enquêtes de conjoncture sont demeurées bien orientées dans la plupart des économies, tandis que l'inflation poursuit son ascension dans l'ensemble du monde, tirée par la hausse des prix énergétiques. Malgré les nouvelles restrictions en Europe, les marchés d'actions ont non seulement retrouvé mais dépassé le niveau faisant suite à leur correction provoquée par Omicron à la fin du mois de novembre, les marchés européens surperformant les marchés américains et asiatiques. Les banques centrales ayant normalisé leur politique et l'inflation ayant augmenté, les taux d'emprunt d'état ont grimpé dans la plupart des régions, la courbe des taux américains restant toutefois plate. En ligne avec les marchés d'actions ou obligataires, les prix du pétrole ont également rebondi – mais restent inférieurs au pic de 83,5$/b atteint fin octobre.
Sur le plan sectoriel, la consommation courante, les utilities et l'immobilier ont surperformé alors que la consommation discrétionnaire, les services de communication et les valeurs technologiques ont sous performé l'indice des actions mondiales.
Dans ce contexte, nous avons vendu CME et Cisco et allégé Twilio ainsi que Comcast. Nous avons renforcé General Motors.

Sur la période, la valeur liquidative de la part P2 est passée de 25,7 EUR au 31/12/2020 à 34,44 au 31/12/2021. La performance de Groupama Groupama Perspectives Actions Internationales (part P2) s'établit à + 34,01% (dividende net réinvesti) contre + 31,07% pour l'indice de référence (le MSCI World clôture €, dividendes nets réinvestis).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
G FUND - WORLD VISION R O	10 568 305,20	4 726 506,14

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

Changements intéressant l'OPC

15 Février 2021

- Mise à jour des frais et performances à fin décembre 2020.

10 mars 2021

- Fonds catégorisation « article 6 ».
- Mise à jour règlementaire Disclosures ou SFDR (règlement (EU) 2019/2088).

07 juillet 2021

- Intégration des critères ESG entrainant la réécriture de la description de la stratégie d'investissement, en conformité avec les exigences AMF, SFDR, taxonomie et Label ISR.

Informations réglementaires

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Commissions de mouvement

En conformité avec l'article 314-79 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée au FIA à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- une ' commission de mouvement ' intégralement perçue par le Dépositaire.

La clé de répartition de la commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

Exercice du droit de vote

La politique de vote ainsi que le rapport sur les droits de vote sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion.

Intermédiaires Financiers

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

Frais d'intermédiation

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

Risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de ce FIA est de l'engagement.

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient **36 613 553,73** euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (« ESG »)
Les modalités de prise en compte, par la société de gestion, sans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont disponibles sur son site internet : http://groupama-am.fr

Règlementation SFDR et Taxonomie
ARTICLE 6 :

- Ce FCPE n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.
- Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à indicateur de référence, indicateur de marché.
- Prise en compte des risques de durabilité
- « Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. »

Gestion des liquidites
Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des FIA.
L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net du FIA pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.
Pour chaque FIA, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.
Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Gestion des risques
Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque FIA géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.
La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.
Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque FIA au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque du FIA est également reporté dans le présent document partie « informations concernant les placements et la gestion ».

Effet de levier
Néant.

REMUNERATIONS

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gérait, au 31 décembre 2021, 117.2 Mrds d'actifs dont 16% de FIA, 32% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
  - Opérations
  - Juridique
  - Marketing
  - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial

- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
  - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre)
  - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluriannuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
  - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

- Les objectifs qualitatifs permettent :
  - De limiter le poids de la performance strictement financière
  - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...

- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :
- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.
Ce Comité est composé des personnes suivantes :
Eric Pinon, Président
Muriel Faure
Cyril Roux
Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :
- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :

1- le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
2- la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;

- D'évaluer un certain nombre de scenarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des évènements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :
- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2021 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences règlementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2020 ont été clôturées. Deux recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2021.

Masse salariale 2021	26 831 425 euros
Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2020	*6 039 040 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2021 (3è tiers)	126 755 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2021 (2è tiers)	168 324 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2021 (1er tiers)	117 466 euros

La Masse Salariale 2021 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 93 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2021 de l'ensemble du personnel Identifié	14 647 702 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)	*7611 279 euros*
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	*7 036 423 euros*

AUTRES INFORMATIONS
Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS
sur le site internet : http//www.groupama-am.com.

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
INSTRUMENTS FINANCIERS	**38 613 553,73**	**23 478 565,90**
OPC MAÎTRE	**38 613 553,73**	**23 478 565,90**
Instruments financiers à terme	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
CRÉANCES	**59 732,67**	**28 243,90**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	59 732,67	28 243,90
COMPTES FINANCIERS	**60 389,89**	**42 115,09**
Liquidités	60 389,89	42 115,09
TOTAL DE L'ACTIF	**38 733 676,29**	**23 548 924,89**

Bilan Passif au 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	37 473 579,53	23 239 923,81
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 293 044,82	310 991,75
Résultat de l'exercice (a,b)	-36 367,99	-2 848,40
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**38 730 256,36**	**23 548 067,16**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**-**	**-**
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
DETTES	**3 419,93**	**857,73**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 419,93	857,73
COMPTES FINANCIERS	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	**38 733 676,29**	**23 548 924,89**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors Bilan au 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de Résultat au 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	**-**	**-**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	500,26	419,53
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	**500,26**	**419,53**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-500,26**	**-419,53**
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	486 350,16	275 836,01
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	456 154,20	274 978,28
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-30 696,22**	**-1 277,26**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-5 671,77	-1 571,14
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-36 367,99**	**-2 848,40**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Le FCP est investi à 100% dans l'OPC maître.

- **Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs**

Les titres détenus dans le portefeuille du FCPE FUND – WORLD VISION R sont évalués sur la dernière valeur liquidative du maître.

Frais de gestion

Part 1

Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (CAC, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net	Taux maximum : 1,50% TTC	A la charge du FCPE
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,10% TTC	A la charge du FCPE
Commissions de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	-
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	-
Commission de surperformance	Actif net	Néant	-

Part 2

Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (CAC, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net	Taux maximum : 1,50% TTC	Par l'entreprise
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,10% TTC	A la charge du FCPE
Commissions de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	-
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	-
Commission de surperformance	Actif net	Néant	-

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de la société de gestion.
Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCPE pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.
Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent intégralement au FCPE.
Les indemnités, coûts et frais de ces opérations sont facturés par le dépositaire et payés par le FCPE.

Rappel des frais de fonctionnement et de gestion de l'OPCVM maître (action O) :
Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :
- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Informations clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (CAC, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net	Taux maximum : 0,10% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif *
Commissions de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC **selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
*** Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALE P1	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALE P2	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net au 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**23 548 067,16**	**15 111 884,82**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	14 973 884,34	13 556 428,56
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-9 054 241,17	-7 116 769,40
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 257 062,38	285 020,16
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-4 738,04
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transactions	-	-10,56
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	8 036 179,87	1 717 528,88
Différence d'estimation exercice N	*12 509 313,85*	*4 473 133,98*
Différence d'estimation exercice N-1	*-4 473 133,98*	*-2 755 605,10*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-30 696,22	-1 277,26
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**38 730 256,36**	**23 548 067,16**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Ventilation des souscriptions / rachats au 31/12/2021(*)

	31/12/2021	31/12/2020
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**14 973 884,34**	**13 556 428,56**
Versements de la réserve spéciale de participation	860 573,98	1 008 864,49
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	-	-
Versement de l'intéressement	3 235 809,21	2 460 391,40
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	-	-
Versements volontaires	1 779 407,77	991 176,95
Abondements de l'entreprise	2 209 071,46	1 771 187,91
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	6 889 021,92	7 324 807,81
Transferts provenant d'un CET	-	-
Transferts provenant de jours de congés non pris	-	-
Distribution des dividendes	-	-
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	-	*74 289,23*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**9 054 241,17**	**7 116 769,40**
Rachats	1 338 870,93	678 728,13
Transferts à destination d'un autre OPC	7 715 370,24	6 438 041,27

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Complément d'information

3.1. Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan (hors EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF								
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.5. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	59 732,67
TOTAL DES CRÉANCES		**59 732,67**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	3 419,93
TOTAL DES DETTES		**3 419,93**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**56 312,74**

3.6. Capitaux propres

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALE P1		
Parts souscrites durant l'exercice	51 242,7034	1 236 826,86
Parts rachetées durant l'exercice	-30 565,1686	-713 132,49
Solde net des souscriptions/rachats	20 677,5348	523 694,37
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	102 027,1146	
Part GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALE P2		
Parts souscrites durant l'exercice	465 715,7520	13 737 057,48
Parts rachetées durant l'exercice	-272 473,7302	-8 341 108,68
Solde net des souscriptions/rachats	193 242,0218	5 395 948,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 045 601,1860	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALE P1	
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALE P2	
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

3.7. Frais de gestion a la charge du fonds

	31/12/2021
Part GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALE P1	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	30 195,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	-
Part GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALE P2	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	-
Pourcentage de frais de gestion fixes	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			38 613 553,73
	FR0010891176	G FUND - WORLD VISION R O	38 613 553,73
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			**38 613 553,73**

3.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-36 367,99	-2 848,40
Total	**-36 367,99**	**-2 848,40**

	31/12/2021	31/12/2020
Part GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALE P1		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-35 878,76	-2 393,16
Total	**-35 878,76**	**-2 393,16**

	31/12/2021	31/12/2020
Part GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALE P2		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-489,23	-455,24
Total	**-489,23**	**-455,24**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 293 044,82	310 991,75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**1 293 044,82**	**310 991,75**

	31/12/2021	31/12/2020
Part GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALE P1		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	91 085,48	1 111,09
Total	**91 085,48**	**1 111,09**

	31/12/2021	31/12/2020
Part GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALE P2		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 201 959,34	309 880,66
Total	**1 201 959,34**	**309 880,66**

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Actif net Global en EUR	**-**	**8 226 576,34**	**15 111 884,82**	**23 548 067,16**	**38 730 256,36**
Part GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALE P1 en EUR					
Actif net	-	-	-	1 639 410,88	2 714 374,09
Nombre de titres	-	-	-	81 349,5798	102 027,1146
Valeur liquidative unitaire	-	-	-	20,15	26,60
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	0,01	0,89
Capitalisation unitaire sur résultat	-	-	-	-0,02	-0,35
Part GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALE P2 en EUR					
Actif net	-	8 226 576,34	15 111 884,82	21 908 656,28	36 015 882,27
Nombre de titres	-	439 268,6635	625 523,3086	852 359,1642	1 045 601,1860
Valeur liquidative unitaire	-	18,72	24,15	25,70	34,44
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-	-1,64	0,29	0,36	1,14
Capitalisation unitaire sur résultat	-	-	-	-	-

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
G FUND - WORLD VISION R O	EUR	2 255,458	38 613 553,73	99,70
TOTAL FRANCE			**38 613 553,73**	**99,70**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**38 613 553,73**	**99,70**
TOTAL Organismes de placement collectif			**38 613 553,73**	**99,70**
Créances			**59 732,67**	**0,15**
Dettes			**-3 419,93**	**-0,01**
Comptes financiers			**60 389,89**	**0,16**
Actif net			**38 730 256,36**	**100,00**

Part GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALE P1	**EUR**	**102 027,1146**	**26,60**
Part GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALE P2	**EUR**	**1 045 601,1860**	**34,44**

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

Part 1, C - Code AMF : 990000125919

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : FCPE " Actions internationales "

Objectif de gestion : Le FCPE est un fonds nourricier de la SICAV de droit français G FUND WORLD VISION(R). Son objectif de gestion est le même que celui de son maître, chercher à obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, MSCI World clôture € (dividendes nets réinvestis).
Cet objectif sera mis en oeuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.
Ce FCPE est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.
La performance du FCPE GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES pourra être inférieure à celle de son maître, G FUND WORLD VISION(R), compte tenu de ses propres frais de gestion.

Indicateur de référence : MSCI World clôture € (dividendes nets réinvestis).

Le FCPE est composé en totalité et en permanence des parts de l'OPCVM G FUND WORLD VISION(R) (action O) et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître.

L'univers d'investissement de l'OPCVM est celui des actions des pays développés et dans une moindre mesure, de la zone émergente.
Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active.

Le gérant utilisera la combinaison de l'approche financière traditionnelle double, « top down » et « bottom up » et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers :

- *L'approche financière descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt. L'approche financière ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation;*
- *La prise en compte de critères ESG.*

L'OPCVM suit une approche ESG Best-in-universe visant à sélectionner, en excluant 20% des valeurs les moins bien notées de son univers d'investissement, les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets…), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs …) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants …).

La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.
L'exposition minimale au risque actions est de 60% de l'actif net.

L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'OPCVM pourra intervenir occasionnellement sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, utiliser des OPC monétaires et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO.

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse Euronext Paris, excepté les jours fériés légaux.

Modalités de rachat des parts : Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser, la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans pour le PEE et avant la retraite pour le PERCO, modifié en PERCOL-I.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître dans lequel est investi votre FCPE sont expliquées dans la rubrique «Modalités de souscriptions et de rachats» de son prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale
La catégorie de risque associée à ce fonds d'épargne salariale n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 6. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître.

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le fonds d'épargne salariale non pris en compte dans l'indicateur sont :

- *Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.*

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

Certification du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts du FCPE GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 28 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Jean-Marc LECAT

Jean-Marc LECAT